HAL
open science

Vivre en voisins à la frontière : Enjeux autour de la présence de migrants sans-papiers dans la ville de Calais

Camille Guenebeaud

▶ **To cite this version:**

Camille Guenebeaud. Vivre en voisins à la frontière : Enjeux autour de la présence de migrants sans-papiers dans la ville de Calais. Belgeo : Revue Belge de Géographie, 2015, 10.4000/belgeo.15476 . hal-03716575

HAL Id: hal-03716575

https://hal.science/hal-03716575v1

Submitted on 7 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Belgeo
Revue belge de géographie

2 | 2015
Les frontières européennes, sources d'innovation/ European borders as sources of innovation

Vivre en voisins à la frontière : Enjeux autour de la présence de migrants sans-papiers dans la ville de Calais

Neighbours at the border. Issues on the presence of migrants in the city of Calais

Camille Guenebeaud

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/belgeo/15476
DOI : 10.4000/belgeo.15476
ISSN : 2294-9135

Éditeur :
National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

Référence électronique
Camille Guenebeaud, « Vivre en voisins à la frontière : Enjeux autour de la présence de migrants sans-papiers dans la ville de Calais », *Belgeo* [En ligne], 2 | 2015, mis en ligne le , consulté le 20 avril 2019.
URL : http://journals.openedition.org/belgeo/15476 ; DOI : 10.4000/belgeo.15476

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Belgeo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Vivre en voisins à la frontière : Enjeux autour de la présence de migrants sans-papiers dans la ville de Calais

Neighbours at the border. Issues on the presence of migrants in the city of Calais

Camille Guenebeaud

Introduction

1 Depuis la fin des années 1980, la frontière entre la France et l'Angleterre s'est renforcée, séparant les personnes qui peuvent traverser sans entraves de celles qui vont se heurter à la matérialité de la barrière. Cette fermeture à géométrie variable (Brown, 2009) marque une extrémité de l'espace Schengen, espace qui comprend aujourd'hui 26 États membres et au sein duquel les contrôles frontaliers ont été éliminés pour être reportés aux frontières extérieures. En 1985, l'Angleterre reste en dehors de cet accord Schengen pour conserver « le privilège de l'insularité » (Rea, 1998, p. 208) et maintenir ses contrôles. Les personnes sans-papiers arrivées illégalement par le Sud ou l'Est de l'Europe et qui veulent se rendre outre-Manche se retrouvent alors bloquées à la frontière franco-britannique, en particulier dans la ville de Calais, premier port de passagers français et site d'entrée du tunnel sous la Manche.

2 L'objet de cette communication sera d'appréhender la fabrique de la frontière à cette échelle locale. Du fait de sa position géographique à 30 kilomètres des côtes anglaises, du rapport de force franco-britannique en matière de contrôles frontaliers, de la forte visibilité médiatique du camp de Sangatte et d'une mise en scène politique de l'action gouvernementale dans ce lieu, la ville de Calais a été associée à l'idée même de frontière[1]. Elle matérialise à la fois une frontière entre deux États sur les points de passage que sont le port et le site du tunnel mais elle est également le lieu où se créent des frontières sociales qui touchent les personnes sans-papiers installées dans la ville.

3 Ces frontières distinguent des groupes sociaux et créent « une limite interne à la société qui tient selon Georg Simmel à la différence de degré de participation à la société des membres de collectivités ou de groupes » (Groupe Frontières, 2004). Mais elles ne sont pas seulement « une métaphore spatiale car elle[s] produi[sent] des limites spatiales construites par la société et des limites perçues et vécues par les personnes intéressées » (Groupe Frontières, 2004). Ces limites s'expriment dans la ville par la mise à l'écart de certains groupes.

4 Nous esquisserons ici les enjeux de ces démarcations socio-spatiales dans Calais avant de nous attarder sur l'action d'un groupe en particulier : des collectifs de riverains qui depuis l'installation du centre de Sangatte tentent de faire fermer ou de déplacer des lieux de vie et d'entraide destinés aux migrants et qui participent ainsi au mouvement de formation de frontières sociales dans la ville.

5 Cet article est basé sur un travail de doctorat qui interroge la construction de la frontière franco- britannique au prisme de la question migratoire. Nous nous appuierons sur une enquête de terrain menée à Calais depuis 2011 et constituée de 90 entretiens conduits avec différents acteurs que sont les services de police, les institutions, les transporteurs routiers et maritimes, les commerçants de Calais, les associations de soutien aux migrants, les migrants eux-mêmes et aussi ici en particulier 18 entretiens réalisés avec des collectifs et des associations de riverains.

Des frontières dans la ville

6 Dès la fin des années 1990, des personnes fuyant le conflit au Kosovo se retrouvent bloquées à Calais après un refus d'admission sur le territoire anglais. Elles s'installent d'abord dans le terminal ferry puis dans les parcs de la ville. En septembre 1999, le Centre d'Hébergement et d'Accueil d'Urgence Humanitaire de la Croix-Rouge financé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité leur ouvre ses portes à Sangatte, un village situé à quelques kilomètres de Calais. Beaucoup de nationalités se succèdent dans ce lieu du fait des conflits et des guerres qui éclatent à cette période. En 2002, ce centre est fermé sur demande du gouvernement britannique par Nicolas Sarkozy afin « d'envoyer un signal au monde entier, pour dire que ce n'est plus la peine de venir dans ce hangar du bout du monde. » (CFDA, 2008, p. 16)

7 Les mesures prises par la suite sont dans la continuité de cette idée : augmenter le contrôle à la frontière et dissuader les migrants de rester à Calais. Le port et le site du tunnel sous la Manche sont progressivement sécurisés et dans un même temps la Police aux Frontières (PAF) lance des procédures d'expulsion et détruit régulièrement tous les abris ou campements mis en place par les migrants. Certaines de ces destructions sont très médiatisées, comme c'est le cas de la *djungle*[2] pachtoune, lieu où vivent plusieurs centaines de personnes dans des dunes au nord-est de Calais, évacuée puis entièrement rasée aux bulldozers. Pour les gouvernements anglais et français, il s'agit à la fois de rendre la frontière « imperméable » et d'empêcher les « concentrations d'immigrés irréguliers à la frontière commune et à ses alentours » (Arrangement administratif du 6 juillet 2009) en augmentant le nombre de retours forcés et en multipliant les campagnes d'informations pour dissuader les départs dans les pays d'origine. Ces politiques s'inscrivent dans le cadre plus large d'une « frontière migratoire » (Clochard, Lambert,

2015, p. 139) mise en place par les pays européens mais elles concernent ici deux pays du nord, créant une situation locale singulière du côté français.

8 Au niveau municipal, l'équipe de Natacha Bouchart, élue à Calais en 2008 sur une liste d'« ouverture populaire et sociale » soutenue par l'UMP, appuie la stratégie gouvernementale. Elle succède à la mairie communiste de Jackie Hénin, qui avait accepté sous la pression des associations d'ouvrir un centre d'accueil. La nouvelle municipalité met fin à ce projet et mène une politique active de lutte contre les squats et d'éloignement des installations humanitaires. A la même période, des élus de la région prennent le contre-pied de ce positionnement. Après l'opposition en 2008 du maire de Norrent-Fontes à la destruction d'un campement situé sur sa commune, ils créent avec l'appui financier de la région Nord-Pas-de-Calais, alors de tendance PS-EELV, le *Réseau des élus hospitaliers*. Ce redéploiement des frontières de l'État au niveau des collectivités locales (Pauvros, 2014) fait entrer de nouveaux acteurs dans le choix de politiques d'hospitalité, d'accueil ou de mise à l'écart au sein des villes.

9 A la fin de l'année 2014, lors d'une période où le nombre de migrants augmente à Calais[3], un changement de politique s'opère au niveau local et national. Le gouvernement décide d'ouvrir un nouveau lieu d'accueil de jour pour les migrants : le centre Jules Ferry. A la même période, l'Angleterre finance la construction de deux kilomètres de grilles surmontées de barbelés le long de la rocade qui conduit au port pour empêcher les migrants de monter dans les camions quand des bouchons se forment. Le centre Jules Ferry se situe dans une zone de dunes entre ces grilles et la plage. La mairie de Natacha Bouchart, réélue en 2014, accepte la création de ce lieu car, coincé derrière les grilles et la rocade, il permet de « de vider à 80 % la ville de ce phénomène » (22 août 2014 – *La Voix du Nord*). Le mur de barbelés est à la fois le signe d'un renforcement de la frontière politique entre la France et l'Angleterre mais aussi un marquage spatial d'une frontière sociale qui tient les migrants à l'écart de la ville.

10 La fabrique de cette frontière sociale n'est pas l'unique fait des acteurs institutionnels, elle constitue l'aboutissement de plusieurs années de luttes locales menées par différents groupes qui font le « borderwork » (Johnson *et al.,* 2011, p. 67). Ces groupes comprennent non seulement les instances institutionnelles nationales et locales mais aussi les associations de soutien aux migrants, les migrants eux-mêmes ou encore les collectifs de riverains qui s'opposent à la présence de lieux d'entraide près de chez eux. La production de la frontière est l'enjeu « des luttes d'espace, de distance, de limites, de places » (Lussault, 2009, p. 29) qu'ils mènent.

11 Ainsi, depuis le début des années 2000, des associations de soutien œuvrent à la création d'espaces d'accueil, d'entraide et d'hébergement des personnes sans-papiers. Plusieurs lieux sont créés, notamment un espace de distribution des repas géré par *Salam* et la *Belle Étoile* et un espace d'accueil et de douches proposé par le *Secours catholique.* Ces espaces, leur localisation et leur aménagement ont pour la plupart été des enjeux de lutte et de négociation avec la municipalité et les riverains. D'autres lieux, notamment des squats d'hébergement, ont été mis en place par le réseau *no border*, un réseau de contacts entre groupes à tendance libertaire qui s'installe durablement à Calais à partir de juin 2009. Dans les années qui suivent, ces militants vont mener une action régulière pour ouvrir des squats qui serviront de lieux d'hébergement et d'accueil.

12 A cette mobilisation des associations pour faire une place dans la ville aux personnes sans-papiers s'ajoute également l'action d'autres acteurs qui circonscrivent ou limitent cette place. Les migrants se heurtent régulièrement à des restrictions dans l'accès aux

commerces, aux transports ou aux équipements municipaux. Par exemple, en novembre 2015, les conditions d'accès à la piscine *Icéo* de Calais sont modifiées avec la nécessité de présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité à l'entrée, les migrants étant explicitement visés (26 novembre 2015 – *La Voix du Nord*). L'accès aux commerces reste aussi très inégalitaire. Les entretiens menés auprès d'une vingtaine de cafés, bars et brasseries du centre-ville montrent que trois catégories se dessinent : ceux qui pratiquent l'égalité de traitement, ceux qui acceptent les migrants mais sous conditions et ceux qui les refusent. Les modalités varient entre « faire le vigile à l'entrée » pour Fabien J. de l' *Insolite*[4], dissuader en augmentant les prix ou refuser de les servir. Plusieurs de ces stratégies peuvent être utilisées à la fois comme c'est le cas au *Café du square* :

> « Soit on les voit à l'avance quand y a peu de monde et on leur dit de ne pas rentrer. Soit ils s'assoient, ils nous appellent et on leur dit qu'on ne peut pas les servir. »[5]

13 D'autres commerces les acceptent sous conditions : Le matin quand il y a moins de monde, pas après une certaine heure le soir ou en nombre limité.

14 Enfin, certains cafés ne font pas de différence comme c'est le cas du café *Chez Victor* :

> « Je ne fais pas de différence entre eux et les Calaisiens. [...] Ici ce n'est pas une frontière. »[6]

15 Le refus potentiel d'accès à des lieux commerciaux pour certaines catégories de personnes fabrique une géographie d'espaces interdits ou sous contraintes qui donne le sentiment de se heurter à la frontière, sentiment que retrace ici un extrait de carnet de terrain : Adil L. et Mahmoud A., deux Palestiniens avec qui je mène plusieurs entretiens, me citent les noms des cafés qui ont refusé de les servir avant de préférer que l'on réalise nos enregistrements dans des parcs ou sur le campement. Ils ne veulent pas prendre le risque d'un nouveau refus et le seul café qu'ils identifient comme accueillant, un *Café Internet* situé en plein centre-ville, vient de fermer (Carnet de terrain, 10 mai 2011).

16 La production de la frontière se fait ici au niveau quotidien dans les interactions entre commerçants et migrants mais elle peut être également l'objet d'une lutte plus publique et médiatisée. Certains commerçants ont ainsi rejoint des collectifs de riverains qui œuvrent à faire fermer ou à déplacer des squats, des campements ou des lieux à visée humanitaire.

Les collectifs de riverains et la fabrique de la frontière

17 A Calais, les « riverains » et par association les « Calaisiens » sont une figure récurrente des discours de la mairie. Or cette figure du discours politique diffère de la réalité empirique. La division construite entre « migrants » et « riverains en colère » ne tient pas face à la diversité et à la complexité des pratiques de voisinage. Mais les autorités locales continuent de produire cette figure positive d'identification, tout en cherchant des relais sociaux justifiants leur action : « Il convient de protéger les "riverains" contre les nuisances. La logique d'ordre public s'impose en faisant émerger une nouvelle figure du "peuple" » (Fassin, 2014, p. 50).

18 Depuis 2008, la maire de Calais mène une politique d'expulsion et de destruction des squats qui s'appuie sur la figure des « riverains en colère » : il est question des « Calaisiens qui subissent » (23/04/2009, *Voix Du Nord*) pour plaider en faveur de la destruction de la *djungle* pachtoune en 2009 ou « du le ras-le-bol de la part des Calaisiens » (25/10/2013, *Nord Littoral*) et des « Calaisiens et Calaisiennes touchés par les nombreux squats de

migrants » (24/10/2013, *Le Figaro*) au moment de la mise en place d'une adresse mail municipale pour que les squats soient signalés par la population.

19 Pourtant, les riverains ne sont pas toujours en colère. Certains font partie des associations de soutien, d'autres apportent de l'aide individuellement, d'autres encore restent indifférents à la situation. Certains propriétaires de maisons squattées ne veulent pas porter plainte malgré l'insistance de la mairie :

> « Il [un propriétaire], il dit « ça ne me dérange pas ». Ils sont une trentaine dans sa maison. Lui, il dit « ça ne me dérange pas ». J'ai demandé au service juridique à ce qu'il le convoqué en mairie, en présence du commissaire et du chef de la police municipale, de moi et du directeur juridique. Et on va lui expliquer ses droits et devoirs bien sûr, mais aussi les conséquences de son inaction. »[7]

20 La colère des propriétaires de lieux squattés et des riverains est ici co-produite par l'action de la mairie pour entériner la dichotomie entre « Calaisiens en colère » et « migrants ».

21 Pour autant, parmi les riverains, certains ont aussi effectivement créé des collectifs et des associations pour s'opposer à la présence de personnes sans-papiers près de chez eux. C'est à ces collectifs particuliers que nous nous sommes intéressés avec la réalisation d'entretiens pour retracer l'histoire de leurs mobilisations et leurs liens avec les autorités locales et nationales. L'analyse porte ici sur les quatre groupes les plus structurés qui ont œuvré dans cette dynamique. Parmi eux, le *Collectif de Sangatte* qui s'est mobilisé pour faire fermer le Centre d'Hébergement de la Croix-Rouge de 2000 à 2002, l'association *Bien être au Virval*, créée en 2006 par un groupe de voisins qui refusent l'ouverture à proximité de chez eux d'un local du Secours Catholique pour accueillir les migrants, *l'Association des Chalets de Calais*, dont certains membres effectuent des rondes depuis plusieurs années pour empêcher les migrants de s'installer dans les chalets de la plage et enfin un collectif de riverains mobilisés pour que déménage l'aire de distribution des repas qui a existé entre 2011 et 2015.

22 Ces groupes participent à la construction de frontières sociales dans la ville qui mettent à l'écart une catégorie de personnes : les migrants. Leur action s'appuie sur une construction de l'altérité qui se traduit spatialement par une mise à distance quotidienne et une volonté de faire fermer ou d'éloigner les lieux de vie des migrants de chez eux : « The construction of otherness takes place at all spatial scales and between various groupings, and those attempts to `purify space' are used by dominant power groups in an effort to exclude and marginalize other groups » (Newman, Paasi, 1998, p. 195).

La production de l'altérité

La production des frontières et de l'altérité sont intimement liées comme le souligne Henk Van Houtum : « The making of borders via the making of others, othering. This implies the production of categorical difference between ours and theirs, here and there, and natives versus nonnatives » (Houtum 2010, p. 960). La construction d'un « eux » et d'un « nous » dans les entretiens avec les riverains fait apparaître des lignes de fractures présentes plus largement dans les discours autour de l'immigration : l'idée d'un « risque sanitaire » d'un « problème d'hygiène » et d'un « problème de délinquance » est associée aux migrants et aux campements. Au niveau de l'hygiène, de nombreux riverains parlent d'un « problème de propreté » dans les campements qu'ils associent soit à une différence de nature comme Daniel G. :

> « Les migrants, le problème c'est vrai, c'est sale. »

23 ou à une différence de culture comme Nicole F. :

> « Malheureusement chez eux c'est comme ça, ils n'ont pas de poubelles, ils n'ont même pas de ruisseau, pas de trottoir, il y a rien. Chez nous on est propre, ce n'est pas pareil.»

24 Cette analyse est appuyée par les discours de la mairie :

> « C'est pas méchant de leur part, mais on a une culture différente de la notion de propreté. Et c'est pas une question de moyens. Je veux dire, il y a des poubelles, il y a de l'eau, il y a des toilettes. Non, c'est une culture différente. »[8]

Ces discours produisent une catégorie unique, « les migrants », à laquelle sont attachées des différences de nature ou de culture. Smain Laacher, qui a réalisé une étude sur la situation au moment du centre de Sangatte, a montré la très forte hétérogénéité de cette catégorie et des personnes présentes à Calais en termes de nationalités et de statuts juridiques (Laacher, 2002, p. 19). « Finalement, si l'on doit en chercher un, le dénominateur commun entre ces individus se trouve non pas dans leurs origines, ni dans les raisons du départ mais dans leur traitement commun à l'arrivée. » propose Henri Courau (Courau, 2007, p. 17). C'est donc moins la différence de culture que la différence de traitement qui produit l'altérité : « À force de traiter différemment, on fabrique des « autres » (Fassin, 2014, p. 40).

Sur la question de l'hygiène, les différentes associations qui œuvrent à Calais alertent régulièrement sur l'insuffisance des installations sanitaires par rapport au nombre de personnes présentes. Un membre de l'association SolidR' qui s'occupe du bâtiment ouvert pour les migrants par grand froid décrit ainsi « un bras de fer continuel »[9] avec la mairie concernant l'hygiène et l'accueil, le nombre d'installations et la régularité du nettoyage. L'altérité est ici le produit des politiques publiques, comme le décrit aussi Eric Fassin par rapport à la situation des Roms : « Tout se passe comme si la municipalité était un témoin impuissant et non un acteur décisif dans la dégradation des conditions d'hygiène. En réalité, l'insalubrité ne résulte nullement d'une différence de culture ; elle est l'effet d'une politique, qui, en ne se donnant pas comme tel, contribue à produire le racisme auquel elle prétend ensuite répondre [...] c'est le refus des pouvoirs publics d'assumer le ramassage des ordures dont ils ont pourtant la responsabilité qui débouche sur une insalubrité que ces responsables dénoncent ensuite. » (Fassin, 2014, p. 37)

La construction de l'altérité par la différence de traitement alimente les discours de racisme biologique et culturel (Fassin, 2014, p. 39). Elle créée un « imaginaire dichotomisant » (Boudreault, Dressler, 2011, p. 161) qui se traduit spatialement de façon concrète. Car elle est en effet aussi une condition spatialisée. Pour les collectifs de riverains il s'agit avant tout de réinstaurer de la distance dans la proximité qu'ils vivent.

Mettre de la distance dans la proximité

Au quotidien, cela se matérialise par un refus de contact avec les migrants, des changements d'itinéraires ou encore des formes d'auto-enfermement. Ces pratiques sont surtout le fait des riverains qui vivent en face d'un squat ou d'un espace humanitaire, moins dans le cadre du *Collectif de Sangatte* où le centre était un peu excentré du village. C'est par contre une pratique partagée par plusieurs riverains qui vivent proches de l'aire de distribution des repas et à 50 mètres d'un campement.

Une des premières stratégies est de s'enfermer chez soi pour bien re-signifier l'existence d'une délimitation de la propriété privée. Ce marquage se traduit par la fermeture à clef de la porte et des fenêtres de façon récurrente et significative :

> « On fermait du matin au soir, tout le temps. Tout le temps.[10] »

Certains commerçants m'expliquent qu'ils ont installé un système de fermeture automatique : la porte ne s'ouvre qu'actionnée par un bouton situé sous le bar. Cela permet au commerçant de choisir à distance qui il fait entrer dans son établissement.
Il s'agit aussi d'éviter tout contact avec les migrants. Pour ce faire, certains riverains ont décidé de privilégier la voiture et de limiter les trajets à pied et d'autres font des détours pour ne pas les croiser :

> « Moi je n'étais pas rassurée. Donc j'osais même plus aller au coiffeur qui était là au bout de la rue, là-bas sur la place, et ben je faisais tout le tour, j'y allais plus directement.[11] »

Ces stratégies sont mises en place pour « éviter de les côtoyer »[12]. Dans ce quartier où un campement de migrants s'est installé sur une aire où les habitants avaient l'habitude de promener leurs chiens, la stratégie d'évitement a été d'aller ailleurs, à l'instar de Hervé T. qui va maintenant plus loin, au parc Richelieu, ou de Marc M. qui met le chien dans la voiture pour aller vers Blériot, une commune au bord de la mer située à quelques kilomètres.
Ces stratégies pour resignifier les délimitations de la propriété privée et éviter tout contact font émerger des frontières sociales en créant « artificiellement de la distance là où il y a (de la) proximité » (Arbaret-Schulz, 2002). Mais par leurs mobilisations, les membres de ces collectif de riverains ne changent pas uniquement leurs pratiques quotidiennes, ils ont une action directe envers les migrants pour faire fermer ou déplacer leurs lieux de vie.

Faire partir : ordre privé, ordre national

En 2002, *le Collectif de Sangatte* propose à l'occasion des élections présidentielles de 2002 de rajouter un bulletin jaune qui symbolise la volonté de faire fermer le centre d'hébergement de la Croix-Rouge. Ces bulletins jaunes recueilleront trente-cinq pour cent des suffrages dans le village. De son côté, l'association *Bien être au Virval*, après six ans de lutte, réussira à ce que l'espace d'accueil du Secours Catholique ne puisse pas s'ouvrir à côté de chez eux au nom de ce slogan : « Oui au centre d'accueil et aux douches à l'extérieur du Virval ». C'est un éloignement que souhaite également le collectif qui s'est créé autour de l'aire de distribution des repas :

> « Parce que l'idéal pour nous c'est qu'ils déplacent le centre de restauration, pas le fermer parce qu'on peut pas fermer un endroit comme ça mais au moins le déplacer à un autre endroit »[13].

Enfin, un membre de l'*Association des Chalet de Calais* qui fait des rondes régulières pour voir si les chalets sont squattés par les migrants explique son action :

> « Le but c'est de les déranger souvent la nuit pour qu'ils ne viennent plus. Ils vont ailleurs et puis c'est réglé. »[14]

La volonté première de ces collectifs est donc d'éloigner ces installations et ces lieux de vie de chez eux. Mais ce faisant, les collectifs de riverains réaffirment également une frontière entre appropriation légitime et illégitime des espaces privés et des espaces publics. Leurs discours étendent la problématique à la ville de Calais et plus largement à l'espace national.
La « présence » des migrants dans l'espace public figure en tête des nuisances énumérées par les habitants. C'est ce qu'illustre cet extrait d'une lettre envoyée à la mairie par des riverains de l'aire de distribution des repas. « Les nuisances : Présence en permanence de

migrants dans le quartier, insalubrité, déchets en tous genres, peurs de nos femmes et enfants. »[15] Cette présence est dénoncée par Marc M. de Calais Nord :

> « On en a ras le bol de les voir errer »[16],

Martine E. du Virval :

> « Ils traînent partout »[17]

ou encore Daniel R. de Sangatte :

> « Il y avait trois cabines téléphoniques sur la place de la mairie, ils étaient trois cent à attendre tous les jours en permanence, à demander pour pouvoir passer au téléphone. Et ça devenait quand même gênant. Et puis après sur les plages un peu partout, ça grouillait partout.[18] »

A Sangatte la plage est souvent au cœur de ce refus des riverains que d'autres groupes s'approprient les espaces publics. Plusieurs personnes évoquent l'idée d'une perte de liberté ou de tranquillité reliée à la perte d'une jouissance exclusive de ces espaces. L'action des collectifs vise alors à rétablir la situation et c'est d'ailleurs l'objet de l'association *Bien être au Virval* que « d'assurer la tranquillité du quartier ».

> [...] Au bout de tant d'années que ça dure, à un moment donné c'était trop. C'était trop. On était plus chez nous. C'était plus vivable. On pouvait même plus aller se promener en ville, on pouvait plus aller dans les parcs »[19].

A Sangatte, le collectif demande dans cette optique à la Croix-Rouge et aux institutions d'imposer des limitations d'accès au village pour les migrants :

> « A un moment donné on a essayé de leur demander d'organiser des horaires, des horaires par exemple pour aller dans les commerces, pour utiliser tel ou tel truc, aussi pour les entrées et sorties dans le village. Réponse : "Non, pas de raison, ils sont libres. Ils font ce qu'ils veulent, ils circulent où ils veulent, c'est leur droit". Voilà quoi. On a quand même essayé de pas faire que de dire "foutez le camp, rentrez chez vous", parce que, ça n'a jamais été dit d'ailleurs, mais c'était de dire "Laissez-nous vivre tranquilles" ». [20]

Dans cet extrait Daniel R. formule bien cette idée que pour les riverains la tranquillité signifie une restriction de l'accès à l'espace public pour une catégorie de la population. L'espace public devient ici un enjeu d'appropriation, un marquage fort du refus de présence des migrants qui révèle « des inégalités dans l'accès, l'occupation, l'usage et la jouissance (exclusifs) des différents lieux de vie » (Ripoll, Veschambre, 2005). L'appropriation de l'espace public fait également écho dans les entretiens à l'appartenance nationale. Stéphane L. décrit ainsi son engagement dans le collectif :

> « Je suis chez moi, je suis français et je vois pas pourquoi je bougerais pour eux. Donc c'est pour ça que je me suis battu avec ce petit collectif. C'est pas à moi de bouger ».

Une certaine vision de l'appartenance nationale qui s'exprime aussi à Sangatte à l'occasion des élections présidentielles de 2002. Des personnes descendent dans la nuit le drapeau français de la place de la mairie et hissent le drapeau afghan pour signifier qu'il ne se « sentent plus chez eux » :

> « C'était dans la nuit du samedi au dimanche des élections présidentielles, j'ai fait descendre le drapeau français en pleine nuit du mât de la mairie pour mettre un drapeau afghan. C'est quand même symbolique. C'était préparé depuis longue date parce que pour faire un drapeau afghan ça ne se trouve pas comme ça, c'est ma belle-mère qui l'avait cousu. »[21]

La même nuit quelqu'un tague sur le bureau de vote : « bougnoules dehors ». Ces pratiques qui sécurisent une homogénéité ethnique/nationale fictive sont une des fonctions des frontières, qu'elles soient étatiques ou sociales (Sibley, 1995). Le double énoncé de « ils sont chez eux »[22] et « on n'est plus chez nous »[23] vient mettre en relation

les sentiments de propriété qui se rattachent aux espaces privés, aux espaces publics et à l'espace national et conduit à des pratiques d'exclusion et de marginalisation.

Pour conclure

L'installation durable de personnes sans-papiers sur le littoral et particulièrement à Calais du fait du renforcement de la frontière politique qui sépare les deux États s'est accompagnée de l'apparition de frontières sociales au sein de la ville.
Ces frontières se construisent dans des luttes d'espace, de distance et de limite qui confrontent différents acteurs. Ainsi, des collectifs de riverains produisent depuis quinze ans une mise à distance discursive et matérielle des migrants sans-papiers qui vivent à côté de chez eux. Cette mise à distance se double d'un refus de leur laisser une place en ville, en se mobilisant pour déplacer leurs lieux de vie. Par leurs actions, ces groupes de riverains français avec papiers rejouent donc une frontière nationale où la distinction intériorité/extériorité a un impact direct sur la possibilité d'être en ville et de s'approprier des espaces.
Mais ces frontières ne sont pas étanches. Tout comme la frontière franco-britannique qui reste perméable aux stratégies de passage des personnes sans-papiers, leur mise à l'écart de la ville se heurte à l'ouverture régulière de nouveaux lieux de vie. Du fait de l'action conjointe des associations de soutien et des migrants, des lieux d'entraides et d'hébergement seront maintenus dans la ville pendant de nombreuses années. Seulement, si elles n'empêchent pas leur présence, la sécurisation des frontières nationales et la production de frontières dans la ville conduisent à une plus grande précarisation de leur passage et de leur vie quotidienne.

BIBLIOGRAPHIE

ARBARET-SCHULZ C. (2002), *La Question du continu et du discontinu au contact de la dimension technique des sociétés,* Colloque *« Continu et discontinu dans l'espace géographique »,* Université de Tours, MSH.

BERNARDOT M. (2008), *Camps d'étrangers*, Paris, Éditions du Croquant.

BOUDREAULT P., DRESSLER W. (2011), *Aux confins de la nation: Pour une sociologie de la frontière,* Paris, L'Harmattan.

BROWN W. (2009), *Murs : Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Traduit par Nicolas Vieillescazes, Paris, Les Prairies Ordinaires.

CFDA (2008), *La loi des jungles : la situation des exilés sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord. Rapport de mission d'observation mai-juillet 2008*, Paris, Coordination Française pour le Droit d'Asile.

CLOCHARD O., LAMBERT N. (2015), *Mobile and Fatal : The EU Borders* , *in* AMILHAT-SZARY A., GIRAUT F. (2015), *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*. Londres, Palgrave Macmillan.

COURAU H. (2007), *Ethnologie de la Forme-camp de Sangatte : De l'exception à la régulation*, Paris, Archives contemporaines.

CUTTITTA P. (2015), « La « frontiérisation » de Lampedusa, comment se construit une frontière », *L'Espace Politique, 25,* 1.

FASSIN D. (2010), *Les nouvelles frontières de la société française,* Paris, La Découverte.

FASSIN E., FOUTEAU C., GUICHARD S., WINDELS A. (2014), *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique.

GROUPE FRONTIÈRES (2004), « La frontière, un objet spatial en mutation », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*.

JOHNSON C., JONES R., PAASI A., AMOORE L., MOUNTZ A., SALTER M., RUMFORD C. (2011), « Interventions on rethinking 'the border' in border studies ». *Political Geography, 30* 2, pp. 61-69.

LAACHER S. (2002), *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute.

LOMBARD J., DUMONT F., BERSON E. (2009), « ''Welcome to Calais'' – Les migrants dans l'attente du Royaume-Uni », *Mappemonde, 94*.

LUSSAULT M. (2009), *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset.

MIGREUROP, CLOCHARD O. (dir.) (2009), *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires,* Paris, Armand Colin.

NEWMAN D., PAASI A. (1998), « Fences and Neighbours in the Postmodern World: Boundary Narratives in Political Geography », *Progress in Human Geography 22,* 2, pp. 186-207.

PAUVROS M. (2014), *Les politiques locales d'immigration : un redéploiement des frontières de l'État*, Thèse, Paris 7.

RAZAC O. (2000), *Histoire politique du barbelé*, Paris, La Fabrique.

REA A. (1998), *Immigration et racisme en Europe*. Bruxelles, Éd. Complexe.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V. (2005), « L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir », *Norois*, *195,* 2, pp. 7-15.

SIBLEY D. (1995), *Geographies of exclusion: society and difference in the west,* Londres, Routledge.

TISSOT S. (2011), *De bons Voisins. Enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, Raisons d'agir.

VAN HOUTOUM H. (2010), « Human Blacklisting: The Global Apartheid of the EU's External Border Regime », *Environment and Planning D-society and Space 28,* 6, pp. 957-976.

NOTES

1. Je reprends ici la formulation de Paolo Cuttitta à propos de l'île de Lampedusa, une île devenue emblème de la frontière euro-africaine du fait de sa position géographique mais surtout du fait d'une certaine gestion des frontières, des choix des gouvernements italiens et de leurs liens avec les pays nord-africains (Cuttitta, 2015).
2. La sonorité « djungle » signifie bois en pachtoune et a été traduite dans les médias par « jungle ».
3. Le nombre de personnes présentes à Calais varie autour de quelques centaines avec des périodes de pics : à l'ouverture du centre de Sangatte ils sont 150, ils passent à plus de

1500 personnes à l'automne 2002. Puis les chiffres redescendent. En 2009 ils sont environ 900 sur Calais, puis entre 300 et 500 les années qui suivent. A partir de l'été 2014 le nombre d'arrivées augmente et au cours de l'été 2015 l'État recense 3000 à 4000 personnes sur le camp Jules Ferry.

4. Tous les noms des personnes entretenues et les noms des cafés ont été modifiés. Afin de conserver l'anonymat certains détails de lieux n'apparaissent pas.

5. Entretien avec Jean T., serveur au bar-brasserie *Café du square*, juin 2014.

6. Entretien avec Henri S., patron du café *Chez Victor*, mars 2014.

7. Entretien avec l'adjoint en charge de la question des migrants à la mairie de Calais, janvier 2013.

8. Entretien avec l'adjoint en charge de la question des migrants à la mairie de Calais, janvier 2013.

9. Rapport d'activités salle BCMO, Solidai'r, 2012-2013.

10. Entretien avec Nicole F., 42 ans, juin 2013.

11. Entretien avec Nicole F., 42 ans, juin 2013.

12. Entretien avec Marc M., 62 ans, juin 2013.

13. Entretien avec Stéphane L., 36 ans, juin 2013.

14. Entretien avec Charles H., 58 ans, mai 2013.

15. Entretien avec Stéphane L., 36 ans, juin 2013.

16. Entretien avec Marc M., 62 ans, juin 2013.

17. Entretien avec Michelle M., 62 ans, juin 2013.

18. Entretien avec Daniel R., 50 ans, mai 2013.

19. Entretien avec Martine E., 48 ans, avril 2013.

20. Entretien avec Daniel R., 50 ans, mai 2013.

21. Entretien avec Daniel R., 50 ans, mai 2013

22. Entretien avec Marc M., 62 ans, juin 2013

23. Entretien avec Daniel G., 42 ans, juin 2013

RÉSUMÉS

La ville de Calais est chaque année un lieu de transit pour plusieurs milliers de touristes qui se rendent en Angleterre. Mais c'est aussi, depuis 20 ans, un lieu d'immobilité pour les migrants sans-papiers arrêtés à la frontière. Ceux-ci vivent plusieurs mois dans des squats ou des campements sur le littoral en attente de réussir à traverser illégalement. Au fil des années, plusieurs groupes de riverains se sont mobilisés à Calais pour déplacer ou faire fermer ces lieux de vie ainsi que les espaces humanitaires destinés aux migrants. Nous analyserons les discours et les pratiques de ces groupes pour comprendre comment leurs actions déplacent la frontière politique entre deux États vers la construction de frontières sociales au sein de la ville.

Every year thousands of tourists use the city of Calais as a crossing point before going to England. But the same city has also been for now 20 years a place where migrants arrested at the border stay put, incapable of leaving Calais for England before another several months. They live in squats or camps in the town. Over the years several groups of neighbours mobilize to close or to move squats and humanitarian places for migrants. We will focus on the discourses and practices

of these groups and try to understand on which basis it (re)produce a social and spatial border in the town.

INDEX

Mots-clés : migrants, frontière, riverains, France, Calais
Keywords : border, neighbours

AUTEUR

CAMILLE GUENEBEAUD

Université de Lille 1, camille.guenebeaud@gmail.com